

# Avis public



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal**

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-30038-3

#### AVIS EST DONNÉ :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2011, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-30038-3  
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT  
SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE  
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES  
(EXERCICE FINANCIER 2011)  
(RCA10-30038, TEL QU'AMENDÉ)**

Ce règlement prévoit d'une part, une augmentation du tarif de 10 % pour chacune des catégories d'équipement venant déverser leur neige au site de l'arrondissement et d'autre part, une reformulation d'un article portant sur l'occupation périodique ou permanente du domaine public.

Le règlement numéro RCA10-30038-3 entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,  
ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2011.

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

Cet avis ainsi que ce règlement peuvent également être consultés sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :  
[www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)